

**CENTRE DES MÉTIERS DU VERRE DU QUÉBEC INC.**

**(opérant sous la raison sociale Espace VERRE)**

**ÉTATS FINANCIERS**

**30 JUIN 2023**

**TABLE DES MATIÈRES**

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Annexe au rapport de l'auditeur indépendant – Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers	4 - 5
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8 - 9
Flux de trésorerie	10
Notes complémentaires	11 - 25
Renseignements complémentaires	26 - 27

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux administrateurs du  
CENTRE DES MÉTIERS DU VERRE DU QUÉBEC INC.

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers du CENTRE DES MÉTIERS DU VERRE DU QUÉBEC INC. (opérant sous la raison sociale Espace VERRE) (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 30 juin 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 juin 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

*Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve aux pages 4 et 5, fait partie intégrante de notre rapport.

DLS CPA, SENCRL<sup>1</sup>

Montréal, le 7 septembre 2023

---

<sup>1</sup> Par Dominique Trottier, CPA auditrice

## **ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

### **Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

## **ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

**CENTRE DES MÉTIERS DU VERRE DU QUÉBEC INC.**  
**(opérant sous la raison sociale Espace VERRE)**

**RÉSULTATS**

**EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>PRODUITS</b>		
Enseignement (annexe A)	479 909 \$	454 063 \$
Subventions - Fonctionnement et projets (annexe B)	329 730	379 838
Dons (annexe C)	57 972	24 481
Atelier de transition - Fusion (annexe D)	20 125	36 400
Locations	86 397	103 707
Ministère de la Culture et des Communications - Intérêts sur la dette à long terme	22 226	24 862
Divers (annexe E)	218 981	100 332
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	<u>148 068</u>	<u>148 660</u>
	<u>1 363 408</u>	<u>1 272 343</u>
<b>CHARGES</b>		
Salaires et charges sociales	527 142	480 363
Loyer et frais afférents	101 226	98 378
Énergie	115 775	107 278
Remises à l'artiste	60 012	32 779
Achat de matériaux	81 639	81 331
Entretien des équipements	50 003	96 260
Dépenses d'administration	44 580	28 409
Achat d'oeuvres	19 584	12 690
Honoraires	13 678	10 120
Promotion	13 501	11 971
Intérêts sur la dette à long terme	22 226	24 862
Amortissement des immobilisations	<u>164 754</u>	<u>163 227</u>
	<u>1 214 120</u>	<u>1 147 668</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u><u>149 288</u></u> \$	<u><u>124 675</u></u> \$

**CENTRE DES MÉTIERS DU VERRE DU QUÉBEC INC.**  
**(opérant sous la raison sociale Espace VERRE)**

**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**

**EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023**

	<u>Non affecté</u>	<u>Affecté aux immo- bilisations</u>	<u>Reçu à titre de dotation</u>	<u>Investi en immo- bilisations</u>	<u>2023 Total</u>	<u>2022 Total</u>
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	549 397 \$	93 076 \$	55 000 \$	25 730 \$	723 203 \$	630 844 \$
Excédent des produits sur les charges	165 974	-	-	(16 686)	149 288	124 675
Investi en immobilisations	(16 246)	-	-	16 246	-	-
Affectations internes (note 3)	<u>(108 500)</u>	<u>8 500</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(100 000)</u>	<u>(32 316)</u>
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<u><u>590 625</u></u> \$	<u><u>101 576</u></u> \$	<u><u>55 000</u></u> \$	<u><u>25 290</u></u> \$	<u><u>772 491</u></u> \$	<u><u>723 203</u></u> \$



**CENTRE DES MÉTIERS DU VERRE DU QUÉBEC INC.**  
**(opérant sous la raison sociale Espace VERRE)**

**BILAN**

**30 JUIN 2023**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	35 970 \$	35 497 \$
Placements temporaires (note 4)	100 000	232 282
Débiteurs (note 5)	32 298	32 127
Stocks	180 632	133 905
Subventions à recevoir	2 000	-
Frais payés d'avance	45 170	19 179
Placements à long terme réalisables au cours du prochain exercice	215 213	-
Placements réservés réalisables au cours du prochain exercice	<u>-</u>	<u>85 008</u>
	611 283	537 998
 PLACEMENTS RÉSERVÉS (note 6)	 164 415	 237 871
 PLACEMENTS À LONG TERME (note 7)	 244 363	 328 419
 IMMOBILISATIONS (note 8)	 <u>1 118 902</u>	 <u>1 267 410</u>
	<u><u>2 138 963</u></u> \$	<u><u>2 371 698</u></u> \$

**CENTRE DES MÉTIERS DU VERRE DU QUÉBEC INC.**  
 (opérant sous la raison sociale Espace VERRE)

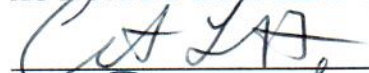
**BILAN**

**30 JUIN 2023**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs (note 10)	50 271 \$	86 698 \$
Apports reportés (note 11)	73 174	109 793
Apports reportés - Mécénat Placements Culture, échéant en décembre 2022	-	65 008
Produits reportés	-	2 445
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	<u>40 000</u>	<u>-</u>
	163 445	263 944
APPORTS REPORTÉS - MÉCÉNAT PLACEMENTS CULTURE (note 12)	109 415	102 871
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS (note 13)	1 093 612	1 241 680
DETTE À LONG TERME (note 14)	<u>-</u>	<u>40 000</u>
	<u>1 366 472</u>	<u>1 648 495</u>
<b>ACTIF NET</b>		
NON AFFECTÉ	590 625	549 397
AFFECTÉ AUX IMMOBILISATIONS	101 576	93 076
REÇU À TITRE DE DOTATION	55 000	55 000
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	<u>25 290</u>	<u>25 730</u>
	<u>772 491</u>	<u>723 203</u>
	<u>2 138 963 \$</u>	<u>2 371 698 \$</u>

ENGAGEMENT CONTRACTUEL (note 16)

**AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

 administrateur

 administrateur

**CENTRE DES MÉTIERS DU VERRE DU QUÉBEC INC.**  
**(opérant sous la raison sociale Espace VERRE)**

**FLUX DE TRÉSORERIE**

**EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	149 288 \$	124 675 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	164 754	163 227
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	<u>(148 068)</u>	<u>(148 660)</u>
	165 974	139 242
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 17)	<u>(150 380)</u>	<u>165 955</u>
	<u>15 594</u>	<u>305 197</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Variation nette des placements temporaires	(82 931)	148 504
Acquisition de placements réservés	(10 885)	(114 317)
Variation nette des placements à long terme	64 056	(283 161)
Acquisition d'immobilisations	(16 246)	(13 695)
Disposition de placements réservés	95 568	-
Placements transférés à la Fondation du Grand Montréal	<u>100 000</u>	<u>100 000</u>
	<u>149 562</u>	<u>(162 669)</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Apports reportés afférents aux immobilisations	-	1 530
Constatation de la dotation 10 ans - Mécénat Placements Culture	(75 568)	-
Apports reportés - Mécénat Placements Culture	10 885	14 317
Apports reportés transférés à la Fondation du Grand Montréal	-	(67 684)
Surplus transférés à la Fondation du Grand Montréal	(100 000)	(32 316)
Dette à long terme	<u>-</u>	<u>(20 000)</u>
	<u>(164 683)</u>	<u>(104 153)</u>
<b>AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		
	473	38 375
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (INSUFFISANCE) AU DÉBUT</b>		
	<u>35 497</u>	<u>(2 878)</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>		
	<u>35 970 \$</u>	<u>35 497 \$</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

**CENTRE DES MÉTIERS DU VERRE DU QUÉBEC INC.**  
**(opérant sous la raison sociale Espace VERRE)**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**30 JUIN 2023**

---

**1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

Le CENTRE DES MÉTIERS DU VERRE DU QUÉBEC INC. (opérant sous la raison sociale Espace VERRE) est un organisme sans but lucratif, constitué selon la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 6 octobre 1983.

C'est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il est exempté d'impôt sur le revenu.

Les objets pour lesquels l'organisme est constitué sont les suivants:

- a) promouvoir la connaissance des arts du verre et leur expansion dans le milieu, ainsi que la conceptualisation, la diffusion et la promotion des produits du verre à l'échelle locale, nationale et internationale;
- b) organiser des cours d'initiation aux métiers d'art du verre et des cours de perfectionnement pour les artisans pratiquants, conformément aux lois et règlements régissant l'enseignement privé, et ce, à des fins purement artistiques et culturelles, sans intention de gain pécuniaire pour ses membres;
- c) organiser des cadres et structures physiques pouvant permettre l'élaboration et la tenue de ces cours et pouvant permettre aux artisans verriers de travailler en groupe;
- d) faciliter pour les artisans et artistes-verriers, l'accès à l'information, la documentation, les personnes-ressources et toutes formes d'aide technique utile à la poursuite de leur métier;
- e) fabriquer, promouvoir la diffusion et la vente des produits du verre dans le seul but de réaliser les fins de l'organisme.

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

**Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la valeur nette de réalisation des stocks, la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations.

## **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

### **Comptabilisation des produits**

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont comptabilisés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations sont reportés et amortis au même rythme que les immobilisations afférentes.

Les frais de sessions, d'inscriptions et de location sont comptabilisés à titre de produits linéairement durant la durée de la session, du cours ou de la location.

Les ventes de matériel et d'oeuvres d'art sont comptabilisées à titre de produits lors de la prise de possession du bien vendu au client.

### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les placements temporaires que l'organisme ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

### **Instruments financiers**

#### *Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

#### *Évaluation ultérieure*

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

**CENTRE DES MÉTIERS DU VERRE DU QUÉBEC INC.**  
**(opérant sous la raison sociale Espace VERRE)**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**30 JUIN 2023**

---

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Instruments financiers (suite)**

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs et des subventions à recevoir.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements à la Fondation du Grand Montréal.

*Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

*Coûts de transaction*

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

**Stocks**

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti dans le cas des produits finis et des produits en cours, et selon la méthode du coût moyen pondéré dans le cas des matières premières et des fournitures. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les coûts d'achèvement et les coûts pour réaliser la vente. Lorsqu'une reprise de valeur de stocks dévalués précédemment est constatée, cette reprise de valeur est comptabilisée aux résultats. Le coût des produits en cours et des produits finis comprend le coût des matières premières, de la main-d'oeuvre directe et des frais généraux selon la capacité normale de production.

**CENTRE DES MÉTIERS DU VERRE DU QUÉBEC INC.**  
**(opérant sous la raison sociale Espace VERRE)**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**30 JUIN 2023**

---

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

Équipement de bureau	8 ans
Équipement de fabrication et outillage	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Site web	5 ans

**3. AFFECTATIONS INTERNES**

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration de l'organisme a affecté une somme de 8 500 \$ aux fins d'acquisition des immobilisations de l'atelier Fusion. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

De plus, au cours de l'exercice précédent, le conseil d'administration a présenté une demande dans le cadre du programme Mécénat Placements Culture et il a été résolu d'affecter une somme de 100 000 \$ au programme. La demande a été approuvée cette année et les fonds ont été cédés à la Fondation du Grand Montréal pour une période de 10 ans. Ces sommes seront récupérées à l'échéance.

**4. PLACEMENTS TEMPORAIRES**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Compte Altamira, sans échéance	100 000 \$	161 209 \$
Certificat de placement garanti, 0,85%, échu en juillet 2022	-	<u>71 073</u>
	<u>100 000 \$</u>	<u>232 282 \$</u>

**CENTRE DES MÉTIERS DU VERRE DU QUÉBEC INC.**  
**(opérant sous la raison sociale Espace VERRE)**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**30 JUIN 2023**

**5. DÉBITEURS**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Clients	29 960 \$	21 223 \$
Taxes à la consommation à recevoir	1 988	8 304
Autres	<u>350</u>	<u>2 600</u>
	<u>32 298 \$</u>	<u>32 127 \$</u>

**6. PLACEMENTS RÉSERVÉS**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Fonds d'investissement de la Fondation du Grand Montréal, participation dans un fonds commun de placements, à la juste valeur, le placement ne sera accessible qu'en 2025 (coût 128 845 \$, 218 159 \$ en 2022)	119 415 \$	197 879 \$
Fonds d'investissement de la Fondation du Grand Montréal, à la juste valeur (coût 100 000 \$ en 2022), transféré suite à l'approbation de la demande	-	100 000
Placement réservé - Fonds de dotation, certificat de placement garanti, 4,40%, échéant en août 2025	<u>45 000</u>	<u>25 000</u>
	164 415	322 879
Placements réservés réalisables au cours du prochain exercice	<u>-</u>	<u>85 008</u>
	<u>164 415 \$</u>	<u>237 871 \$</u>



**CENTRE DES MÉTIERS DU VERRE DU QUÉBEC INC.**  
**(opérant sous la raison sociale Espace VERRE)**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**30 JUIN 2023**

---

**7. PLACEMENTS À LONG TERME**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Certificat de placement garanti, 4,38%, échéant en juillet 2024	73 066 \$	70 000 \$
Certificat de placement garanti, 4,41%, échéant en février 2025	71 227	-
Certificat de placement garanti, 4,40%, échéant en août 2025	27 565	-
Certificat de placement garanti, 4,25%, échéant en février 2026	72 505	-
Certificat de placement garanti, 1,25%, échéant en août 2023	70 789	70 789
Certificat de placement garanti, 1,62%, échéant en novembre 2023	72 300	71 148
Certificat de placement garanti, 2,15%, échéant en février 2024	72 124	70 606
Certificat de placement garanti, 0,88%, échu en janvier 2023	<u>-</u>	<u>45 876</u>
	459 576	328 419
Placements à long terme réalisables au cours du prochain exercice	<u>215 213</u>	<u>-</u>
	<u>244 363</u> \$	<u>328 419</u> \$

**CENTRE DES MÉTIERS DU VERRE DU QUÉBEC INC.**  
**(opérant sous la raison sociale Espace VERRE)**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**30 JUIN 2023**

**8. IMMOBILISATIONS**

	<u>2023</u>		<u>2022</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Équipement de bureau	12 580 \$	12 580 \$	-	-
Équipement de fabrication et outillage	307 227	298 945	8 282	13 389
Matériel informatique	67 215	64 373	2 842	20 678
Améliorations locatives	<u>3 059 948</u>	<u>1 952 170</u>	<u>1 107 778</u>	<u>1 233 343</u>
	3 446 970	2 328 068	1 118 902	1 267 410
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Site web	<u>6 200</u>	<u>6 200</u>	-	-
	<u><u>3 453 170</u></u> \$	<u><u>2 334 268</u></u> \$	<u><u>1 118 902</u></u> \$	<u><u>1 267 410</u></u> \$

**9. EMPRUNT BANCAIRE**

L'organisme dispose d'une marge de crédit de 50 000 \$, renouvelable annuellement. Les montants prélevés portent intérêt au taux de 12,20%. Au 30 juin 2023, la marge de crédit est inutilisée.

**10. CRÉDITEURS**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Fournisseurs	3 656 \$	43 481 \$
Salaires et vacances à payer	32 654	29 822
Autres	<u>13 961</u>	<u>13 395</u>
	<u><u>50 271</u></u> \$	<u><u>86 698</u></u> \$

**CENTRE DES MÉTIERS DU VERRE DU QUÉBEC INC.**  
**(opérant sous la raison sociale Espace VERRE)**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**30 JUIN 2023**

---

**11. APPORTS REPORTÉS**

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de fonctionnement et des projets de l'exercice subséquent, ainsi que des revenus de placements du fonds de dotation destinés à offrir des bourses d'études à des étudiants méritoires d'Espace VERRE. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes:

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>Fonctionnement</b>		
Solde au début	103 543 \$	-
Moins: montant constaté à titre de produits	(103 543)	-
Plus: montant reçu pour l'exercice suivant	<u>63 674</u>	<u>103 543</u>
Solde à la fin	<u>63 674</u>	<u>103 543</u>
<b>Bourses d'études</b>		
Solde au début	6 250	-
Moins: montant constaté à titre de produits	(6 250)	-
Plus: montant reçu pour l'exercice suivant	<u>9 500</u>	<u>6 250</u>
Solde à la fin	<u>9 500</u>	<u>6 250</u>
	<u><u>73 174</u></u> \$	<u><u>109 793</u></u> \$

**CENTRE DES MÉTIERS DU VERRE DU QUÉBEC INC.**  
**(opérant sous la raison sociale Espace VERRE)**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**30 JUIN 2023**

---

**12. APPORTS REPORTÉS - MÉCÉNAT PLACEMENTS CULTURE**

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2012, le Conseil des arts et des lettres du Québec a répondu favorablement à la demande de subvention de l'organisme dans le cadre du programme Mécénat Placements Culture. À cet effet, l'organisme a récolté des dons et a reçu l'autorisation du bienfaiteur d'apports reçus en dotation de transférer une somme de 20 000 \$ dans le programme, pour une contribution totale de 30 000 \$. Selon les modalités du programme, ces sommes ont été déposées à la Fondation du Grand Montréal pour une période minimale de 10 ans, échue en décembre 2022.

De plus, l'apport de contrepartie octroyé de 45 000 \$ a été affecté à raison de 60% pour une période minimale de 10 ans et 40% pour une période minimale de 2 ans, échue en décembre 2014. La somme de 27 000 \$ a été versée à la Fondation du Grand Montréal selon les modalités du programme.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2014, le Conseil des arts et des lettres du Québec a répondu favorablement à la demande de subvention de l'organisme dans le cadre du programme Mécénat Placements Culture. À cet effet, l'organisme a récolté des dons et a reçu l'autorisation du bienfaiteur d'apports reçus en dotation de transférer une somme de 10 000 \$ dans le programme, pour une contribution totale de 40 910 \$. Selon les modalités du programme, ces sommes ont été déposées à la Fondation du Grand Montréal pour une période minimale de 10 ans, échéant en novembre 2025.

De plus, l'apport de contrepartie octroyé de 40 910 \$ a été affecté à raison de 85% pour une période minimale de 10 ans et 15% pour une période minimale de 2 ans. Ces sommes ont été versées à la Fondation du Grand Montréal et à l'institution financière de l'organisme respectivement, selon les modalités du programme.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2019, le ministère de la Culture et des Communications du Québec a répondu favorablement à la demande de subvention de l'organisme dans le cadre du programme Mécénat Placements Culture. À cet effet, l'organisme a récolté des dons et a reçu l'autorisation du bienfaiteur d'apports reçus en dotation de transférer une somme de 18 000 \$ dans le programme, pour une contribution totale de 50 742 \$. Selon les modalités du programme, ces sommes ont été cédées à la Fondation du Grand Montréal pour une période minimale de 10 ans, échéant en décembre 2029.

De plus, l'apport de contrepartie octroyé de 38 267 \$ a été déposé à la Fondation du Grand Montréal à perpétuité dans le Fonds Espace VERRE.

**CENTRE DES MÉTIERS DU VERRE DU QUÉBEC INC.**  
**(opérant sous la raison sociale Espace VERRE)**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**30 JUIN 2023**

**12. APPORTS REPORTÉS - MÉCÉNAT PLACEMENTS CULTURE (suite)**

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021, l'organisme a déposé une demande au programme Mécénat Placements Culture du ministère de la Culture et des Communications (MCC). La demande de l'organisme totalise 100 000 \$, ces fonds proviennent de dons récoltés pour un montant de 67 684 \$ et d'une affectation du conseil d'administration pour un montant de 32 316 \$. Selon les modalités du programme, ces sommes ont été déposées à la Fondation du Grand Montréal pour une période minimale de 10 ans, échéant en septembre 2032. De plus, l'apport de contrepartie octroyé de 14 748 \$ a été déposé à la Fondation du Grand Montréal à perpétuité dans le Fonds Espace VERRE.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022, l'organisme a déposé une demande au programme Mécénat Placements Culture du ministère de la Culture et des Communications (MCC). La demande de l'organisme totalise 100 000 \$, ces fonds proviennent d'une affectation du conseil d'administration. Selon les modalités du programme, ces sommes ont été déposées à la Fondation du Grand Montréal pour une période minimale de 10 ans, échéant en juin 2033. De plus, l'apport de contrepartie octroyé de 14 498 \$ a été déposé à la Fondation du Grand Montréal à perpétuité dans le Fonds Espace VERRE.

Ce fonds est administré par la Fondation du Grand Montréal et les revenus sont totalement consacrés à l'organisme. Au moins une fois l'an, la Fondation du Grand Montréal détermine la proportion des revenus du fonds qui sera distribuée à l'organisme. Au 30 juin 2023, la juste valeur de ce fonds est de 325 772 \$ (84 291 \$ en 2022).

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>Solde au début</b>	167 879 \$	260 176 \$
Revenus de placements	10 885	14 317
Variation de juste valeur du placement de la Fondation du Grand Montréal	6 219	(38 930)
Constatation de la dotation 10 ans, échue en décembre 2022	(75 568)	-
Transfert à la Fondation du Grand Montréal	<u>-</u>	<u>(67 684)</u>
<b>Solde à la fin</b>	<u>109 415</u> \$	<u>167 879</u> \$
Affectés 10 ans, échu en 2022 et 2025	109 415 \$	102 871 \$
Affectés 10 ans, échéant en 2022 - portion court terme	<u>-</u>	<u>65 008</u>
	<u>109 415</u> \$	<u>167 879</u> \$

**CENTRE DES MÉTIERS DU VERRE DU QUÉBEC INC.**  
**(opérant sous la raison sociale Espace VERRE)**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**30 JUIN 2023**

**13. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS**

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent des subventions pour les améliorations locatives et sont amortis au même rythme que les immobilisations y afférentes, soit selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes:

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>Solde au début</b>	1 241 680 \$	1 388 810 \$
Apports reçus au cours de l'exercice	-	1 530
Amortissement	<u>(148 068)</u>	<u>(148 660)</u>
<b>Solde à la fin</b>	<u>1 093 612 \$</u>	<u>1 241 680 \$</u>

**14. DETTE À LONG TERME**

Emprunt à terme, 3,63%, remboursable par versements bisannuels de 48 412 \$, capital et intérêts, calculé sur une période d'amortissement de 10 ans, échéant le 8 décembre 2024, garanti par l'apport à recevoir du ministère de la Culture et des Communications, par une hypothèque mobilière de deuxième rang affectant les équipements et mobiliers (valeur comptable de 1 118 902 \$, 1 267 410 \$ en 2022) et par les droits emphytéotiques

556 159 \$	630 758 \$
------------	------------

Prêt garanti par le gouvernement du Canada dans le cadre du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, sans intérêt et fera l'objet d'une radiation d'un montant de 20 000 \$ si 40 000 \$ du prêt de 60 000 \$ sont remboursés au plus tard le 31 décembre 2023, sinon, il est convertible en prêt à terme de 2 ans, échéant le 31 décembre 2025, taux d'intérêt de 5%

<u>40 000</u>	<u>60 000</u>
---------------	---------------

Solde à reporter

596 159	690 758
---------	---------

**CENTRE DES MÉTIERS DU VERRE DU QUÉBEC INC.**  
**(opérant sous la raison sociale Espace VERRE)**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**30 JUIN 2023**

---

**14. DETTE À LONG TERME (suite)**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Solde reporté	596 159	690 758
Apport à recevoir afférent aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications	(556 159)	(630 758)
Montant constaté aux résultats	<u>-</u>	<u>(20 000)</u>
	40 000	40 000
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	<u>40 000</u>	<u>-</u>
	<u>-</u> \$	<u>40 000</u> \$

**15. ACTIF NET REÇU À TITRE DE DOTATION**

L'organisme a reçu d'un bienfaiteur une somme de 73 000 \$ à titre de dotation qu'il doit maintenir en permanence. Les revenus de placements de ces ressources serviront uniquement à offrir des bourses d'études à des étudiants méritoires d'Espace VERRE.

L'organisme a reçu l'autorisation de ce bienfaiteur de verser les sommes de 10 000 \$ et 18 000 \$ du fonds de dotation au programme Mécénat Placements Culture. De ces sommes, 10 000 \$ ont été versés à la Fondation du Grand Montréal pour une période minimale de 10 ans, échéant en décembre 2025. La somme de 18 000 \$ restante a été versée à la Fondation du Grand Montréal dans le cadre du programme Mécénat Placements Culture. Cette somme a été réduite de l'actif net reçu à titre de dotation, puisque dans le cadre du nouveau programme, les sommes sont cédées à la Fondation du Grand Montréal pour une durée de 10 ans. La somme de 18 000 \$ sera retournée dans l'actif net reçu à titre de dotation à l'échéance en décembre 2029.

**CENTRE DES MÉTIERS DU VERRE DU QUÉBEC INC.**  
**(opérant sous la raison sociale Espace VERRE)**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**30 JUIN 2023**

---

**16. ENGAGEMENT CONTRACTUEL**

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail totalise 193 864 \$ et les versements à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

2024	21 574 \$
2025	22 432 \$
2026	23 328 \$
2027	24 268 \$
2028	25 234 \$
Autres	77 028 \$

**17. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Débiteurs	(171) \$	(9 485) \$
Stocks	(46 727)	(3 359)
Subventions à recevoir	(2 000)	65 674
Frais payés d'avance	(25 991)	(1 141)
Créditeurs	(36 427)	2 028
Apports reportés	(36 619)	109 793
Produits reportés	<u>(2 445)</u>	<u>2 445</u>
	<u>(150 380) \$</u>	<u>165 955 \$</u>



**CENTRE DES MÉTIERS DU VERRE DU QUÉBEC INC.**  
**(opérant sous la raison sociale Espace VERRE)**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**30 JUIN 2023**

---

**18. COLLECTION PERMANENTE**

Depuis plus de 20 ans, l'organisme reçoit chaque année des dons d'oeuvres de verriers diplômés d'Espace VERRE et d'artistes associés à ses activités de formation et de mise en valeur des arts verriers. Riche de près de 425 créations originales de verriers québécois et d'artistes internationaux, la collection permanente d'Espace VERRE vise la présentation et la documentation du verre québécois ainsi que la constitution d'une collection de nature didactique. Espace VERRE s'engage donc à veiller à l'entreposage, la conservation et la diffusion des oeuvres constituant la collection. Fabriquées en verre soufflé, thermoformé, coulé, peint, gravé, ces oeuvres reflètent la diversité des techniques de travail du verre, matériau capricieux et fascinant.

Les oeuvres reçues sont comptabilisées à titre de produits sous la rubrique "Dons et commandites" et leur contrepartie est enregistrée à titre de charge sous la rubrique "Achat d'oeuvres".

Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu des oeuvres à titre de dons pour une valeur de 19 154 \$ (12 690 \$ en 2022). Ces oeuvres sont évaluées à leur juste valeur à la date du don comme établi par des artistes verriers professionnels.

**19. INSTRUMENTS FINANCIERS**

**Risques financiers**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 30 juin 2023 sont détaillés ci-après.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de sa dette à long terme et de ses comptes fournisseurs.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients et aux effets à recevoir.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

**19. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**

**Risque de crédit (suite)**

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour les promesses de dons, l'organisme ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

**Risque de prix autre**

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est principalement exposé au risque de prix autre en raison des placements à la Fondation du Grand Montréal.

**Variation des risques**

L'exposition de l'organisme aux risques n'a pas changé depuis l'exercice précédent.

**CENTRE DES MÉTIERS DU VERRE DU QUÉBEC INC.**  
**(opérant sous la raison sociale Espace VERRE)**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

**EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>ANNEXE A</b>		
<b>ENSEIGNEMENT</b>		
Contrats CÉGEP	396 971 \$	408 989 \$
Frais d'inscription - Cours de fin de semaine	57 006	22 800
Frais d'inscriptions - Workshops	4 800	6 400
Frais de sessions	11 905	10 280
Conseil des métiers d'art du Québec - Emploi-Québec - Workshops	<u>9 227</u>	<u>5 594</u>
	<u><u>479 909</u></u> \$	<u><u>454 063</u></u> \$
<b>ANNEXE B</b>		
<b>SUBVENTIONS - FONCTIONNEMENT ET PROJETS</b>		
Ministère de la Culture et des Communications - Fonctionnement	286 730 \$	343 838 \$
Conseil des arts et des lettres du Québec - Mécénat Placements Culture	27 000	-
Conseil des arts de Montréal	16 000	16 000
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	<u>-</u>	<u>20 000</u>
	<u><u>329 730</u></u> \$	<u><u>379 838</u></u> \$
<b>ANNEXE C</b>		
<b>DONS</b>		
Dons	28 648 \$	5 691 \$
Dons d'oeuvres d'art	19 154	12 690
Dons en nature	<u>10 170</u>	<u>6 100</u>
	<u><u>57 972</u></u> \$	<u><u>24 481</u></u> \$

**CENTRE DES MÉTIERS DU VERRE DU QUÉBEC INC.**  
**(opérant sous la raison sociale Espace VERRE)**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

**EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023**

---

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>ANNEXE D</b>		
<b>ATELIER DE TRANSITION - FUSION</b>		
Contribution des membres	10 125 \$	26 400 \$
Société de développement des entreprises culturelles	<u>10 000</u>	<u>10 000</u>
	<u>20 125</u> \$	<u>36 400</u> \$
 <b>ANNEXE E</b>		
<b>DIVERS</b>		
Vente d'oeuvres d'art	112 122 \$	51 483 \$
Vente de matériel	33 236	35 721
Visites guidées	9 446	1 872
Revenus de placements	58 654	9 875
Autres	<u>5 523</u>	<u>1 381</u>
	<u>218 981</u> \$	<u>100 332</u> \$